



Plainte violence reunion pas de nouvelle depuis 2007

Par **Malfoi**, le **21/10/2009** à **16:02**

Bonjour,
Je suis un peu perdu
j'ai déposé plainte en février 2007 pour violence en réunion (8 jours d'ITT)
A ce jour le tribunal n'a aucun dossier sur mon affaire
Après m'être renseigné au commissariat il apparaît qu'il n'y a plus de trace non plus de ma plainte
De mon côté j'ai toujours le double de mon dépôt de plainte certificat médical etc
Que puis-je faire sachant que je n'ai jamais reçu de courrier me disant que l'affaire a été classée sans suite ou autre
Merci d'avance pour votre réponse

Par **KALISBERG**, le **23/10/2009** à **12:14**

Bonjour,
Il faut écrire au procureur de la république (le parquet) qui lui seul décide du devenir de la plainte. Donnez-lui le numéro de PV et il vous répondra avec justification si la plainte est classée sans suite.